

Montréal, le 7 novembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020
Dossier Régie : R-4096-2019**

Chères consœurs, chers confrères,

Dans le cadre du dossier mentionné en objet et à la suite de la réception des compléments de réponse d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur), la Régie de l'énergie (la Régie) tient à préciser certaines échéances relatives à la preuve et à l'envoi de certaines demandes de renseignements.

BRTM a reçu les réponses du Transporteur le 5 novembre 2019. En conséquence, la Régie demande à BRTM de déposer son mémoire au plus tard le **8 novembre 2019, à 12h**.

L'AHQ-ARQ ainsi que le RNCREQ ont reçu les derniers compléments d'information du Transporteur en date du 6 novembre 2019. En conséquence, la Régie demande à ces deux intervenants de déposer leur mémoire complet d'ici le lundi **11 novembre 2019 à 12h**.

L'échéance pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à la FCEI, l'AHQ-ARQ, BRTM et le RNCREQ est reporté au **15 novembre 2019 à 12h**.

Les réponses à ces DDR devront être déposées au plus tard le **22 novembre 2019 à 12h**.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd